



Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience,  
de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de  
l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest



**ROPPA**  
Afrique Nourricière



# **SUIVI CITOYEN DU SYSTÈME PREGEC (1/2) : ENJEUX ET OUTILS**

**(note de capitalisation - janvier 2020)**



**SUIVI CITOYEN  
DU SYSTÈME  
PREGEC (1/2) :  
ENJEUX ET OUTILS**

**(note de capitalisation - janvier 2020)**

# CONTEXTE ET OBJECTIF DE CETTE NOTE DE CAPITALISATION

Selon les analyses de la Banque Africaine de Développement sur les perspectives économiques de l'Afrique de l'Ouest, avant la survenance de la pandémie de COVID-19, la région de l'Afrique de l'Ouest a connu une croissance qui s'est accélérée. Neuf pays ont enregistré une croissance du PIB réel d'au moins 5% en 2017 et 2018. La croissance globale de la région est passée de 3,4% en 2018 à 3,7% en 2019.

Toutefois, la région est aussi connue pour les quatre (04) crises alimentaires graves dont elle a été frappée depuis 2005. Selon le RPCA, une soudure sévère est à craindre en 2020 dans un contexte marqué par les conséquences de la pandémie de COVID-19. La récurrence des crises mêlée à l'insécurité alimentaire et sécuritaire grandissant pose un véritable problème de société sur l'ensemble de la région.

En réponse aux grandes sécheresses au Sahel, la région ouest-africaine s'est dotée en 1990 d'une Charte pour améliorer la coordination et l'efficacité de l'aide alimentaire. Ce code de bonne conduite a contribué à réduire l'aide alimentaire en nature qui perturbait l'économie alimentaire locale. Ainsi, pour s'adapter aux transformations profondes, les États de la région et leurs partenaires ont adopté en 2012 la Charte pour la Prévention et la Gestion des Crises alimentaires (PREGEC). La Charte PREGEC s'attaque aux causes structurelles des crises alimentaires. Les signataires s'y engagent notamment à un renforcement des systèmes d'information, des plateformes de dialogue et de la cohérence des interventions.

Il importait que la société civile s'implique davantage dans le suivi du système de prévention et de gestion des crises alimentaires afin d'inciter les gouvernements et leurs partenaires à respecter le code de bonne conduite qu'ils se sont donné en 2012, à travers la Charte PREGEC, et à trouver des solutions plus ambitieuses et durables.

Ainsi, **le cadre d'interpellation** des organisations de la société civile conclu en 2017 sur le respect des engagements de la Charte PREGEC a été mis en place. Il s'est composé de 12 acteurs de la société civile, d'organisations paysannes et du secteur privé : AFAO, Afrique Verte, APSS, FIAB, POSCAO, RBM, RECAO, RESIMAO, ROAC, ROPPA, Oxfam et SOS SAHEL. Le cadre a pour rôle d'assurer une veille sur le respect des engagements pris par les parties prenantes (gouvernements, Organisations Inter-Gouvernementales, partenaires techniques et financiers, etc.) signataires de la Charte et de favoriser des actions communes de ses membres relativement à la mise en œuvre, dans tout son esprit, des dispositions de la Charte. Le ROPPA a été désigné comme point focal pour animer le processus de mise en place du cadre, avec la facilitation d'Oxfam.

Cette note de capitalisation intervient dans le cadre du Projet d'Amélioration de la Gouvernance de la Résilience de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Agriculture Durable en Afrique de l'Ouest (PAGR-SANAD), négocié par les institutions d'intégration régionale d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, UEMOA, CILSS) et financé par le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) pour une durée de cinq (05) ans. Elle est la première étape d'un processus devant : i) conduire une capitalisation des expériences des OP/OSC de contribution à la formulation, la mise en œuvre et au suivi des politiques de prévention et de gestion des crises alimentaires, ii) élaborer sur la base des axes clés définis par le cadre d'interpellation une stratégie globale de suivi citoyen et d'interpellation concernant l'application de la Charte PREGEC.

# SOMMAIRE

<b>Contexte et objectif de cette note de capitalisation</b>	<b>4</b>
<b>I. IMPORTANCE DU SUIVI CITOYEN DU SYSTÈME PREGEC</b>	<b>7</b>
I.1. Rappel du fonctionnement du système PREGEC	7
I.2. Rappel du contenu de la charte PREGEC	9
I.3. Principaux Enseignements des évaluations de la charte	11
I.4. Pourquoi renforcer le suivi citoyen du système PREGEC ?	14
<b>II. OUTILS ET EXPÉRIENCES DE SUIVI CITOYEN DE LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE</b>	<b>18</b>
II.1. Outils et expériences de veille de la situation des familles	21
II.2. Outils et expériences de suivi des campagnes agricoles	25
II.3. Outils et expériences de suivi des marchés de produits alimentaires	28
II.4. Outils et expériences de suivi des politiques agricoles	30
<b>Annexe : Carte d'identité des membres du cadre ayant répondu à l'enquête</b>	<b>44</b>

# I. IMPORTANCE DU SUIVI CITOYEN DU SYSTÈME PREGEC

## I.1. Rappel du fonctionnement du système PREGEC

**Le système PREGEC.** En réponse aux grandes sécheresses au Sahel, la région s'est dotée depuis les années 1980 d'outils de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) robustes. Ceux-ci se fondent sur un système d'alerte précoce bien rôdé, qui permet de détecter les signes avant-coureurs d'une crise, et de prendre des mesures avant qu'elle ne dégénère. Il est structuré autour de quatre étapes : i) l'information (analyse de la situation alimentaire), ii) la concertation entre les acteurs, iii) la réponse (mise en œuvre des plans nationaux de réponse et des plans de réponse humanitaire) et iv) suivi évaluation. Ce système est propre à l'Afrique de l'Ouest et n'est pas connu dans les autres régions africaines. Il a été créé il y a plus de trente ans, par le Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA) réunissant sous l'égide de la CEDEAO et de l'UEMOA les principaux acteurs nationaux, régionaux et internationaux de la réponse aux crises alimentaires (États, bailleurs de fonds, ONG, etc.). Il est animé par le CILSS et le Secrétariat du Club du Sahel (CSAO/OCDE). Le cycle PREGEC se compose de six réunions par an, à différents niveaux, alternativement techniques (réunions PREGEC trimestrielles) puis politiques (deux réunions RPCA par an), calées sur la campagne agricole du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit, au cours des rencontres PREGEC, de s'accorder sur l'évaluation et les perspectives de la situation agro-sylvo-pastorale, alimentaire et nutritionnelle ainsi que sur des mesures à prendre pour faire face aux éventuelles crises.

### Les 4 étapes du processus PREGEC

1. Information : analyse de la situation alimentaire
2. Concertation : conception & planification des plans de réponse
3. Réponse : mise en œuvre des plans de réponse
4. Suivi-évaluation : bilan des plans de réponse & enseignements

**Le Cadre Harmonisé (CH)** au Sahel et en Afrique de l'Ouest est un outil important du PREGEC. Il centralise l'ensemble des informations sur la situation alimentaire et produit une analyse consensuelle. Il fonctionne comme un baromètre de l'insécurité alimentaire : à travers l'utilisation de ses indicateurs, on doit pouvoir dire à un moment et zone par zone, quelle est précisément la gravité de la situation alimentaire. Depuis le début des années 2010, il est l'outil de référence pour mesurer le niveau d'insécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (étape information). C'est sur les analyses du CH que les États et les partenaires (notamment les ONG, et les Organisations Internationales (OI)) se fondent pour évaluer les besoins d'assistance alimentaire, concevoir les plans nationaux de réponse aux crises et déclencher les interventions de la Réserve régionale de sécurité alimentaire. C'est le centre AGRHYMET (bras technique du CILSS) qui anime au quotidien le Cadre Harmonisé aussi bien dans les pays qu'au niveau régional. Au niveau des pays, les analyses sont faites deux fois par an, en octobre et en mars, en associant autour de la table tous les services et acteurs en capacité de fournir des données, sous l'égide du service de l'État en charge du suivi de la sécurité alimentaire. Des équipes mixtes CILSS-PAM-FAO-ONG sont présentes pour animer le processus d'analyse et appuyer les participants sur la méthodologie.

**Un baromètre de la situation des campagnes.** « Le CH est un ensemble de fonctions et de protocoles permettant la classification de la sévérité de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë dans le but d'aider à la prise de décision, notamment pour apporter des réponses urgentes appropriées. Le CH permet de répondre aux questions fondamentales qui se posent aux décideurs en cas de crise alimentaire et/ou nutritionnelle. Il s'intègre dans le cadre global de l'alerte précoce et de la prévention des crises alimentaires et nutritionnelles en répondant aux questions suivantes : 1) Quelle est la nature de la sévérité de la situation ? - 2) Combien de personnes sont touchées ? - 3) Quant faut-il intervenir ? - 4) Où faut-il intervenir en priorité ? - 5) Quels sont les facteurs déterminants et limitants ? et 6) Pour qui faut-il intervenir avec quelles actions ? » *Extrait du Manuel version 2.0, 2019*

## I.2. Rappel du contenu de la charte PREGEC

**La charte.** L'efficacité des réponses aux crises alimentaires ayant été mise à mal et ayant connu des effets pervers par le passé (en particulier via l'aide alimentaire), un code de bonne conduite a été adopté par les États de la région et leurs partenaires, et des engagements ont été pris. Ils ont abouti à la signature en 2012 de la Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (Charte PREGEC). La charte est structurée en cinq (05) volets qui rejoignent les étapes du processus PREGEC : i) information et analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle, ii) concertation et coordination, iii) analyse consensuelle pour le choix des instruments de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles, iv) assistance et aide alimentaire en réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles, v) évaluation et suivi de l'application de la Charte. À travers ce texte, les signataires s'engagent notamment à renforcer les systèmes d'information, les plateformes de coordination et les outils d'intervention de manière à éradiquer durablement l'insécurité alimentaire.

**L'esprit de la charte.** Parmi les nombreux principes de la charte, certains peuvent particulièrement retenir l'attention de la société civile et des OP. On pense en particulier au principe portant sur la « nécessité d'impliquer (...) la société civile dans l'évaluation de la situation alimentaire, la définition des actions, la mise en œuvre et l'évaluation de celles-ci », c'est-à-dire à tous les niveaux du processus, depuis l'étape de l'information à celle de la réponse, et de manière proactive et non uniquement consultative. On pense aussi à tous les principes touchant à la nécessité de travailler tout autant à la prévention des crises qu'à la gestion de celles-ci (paragraphe sur le « cadre stratégique de prévention des crises »). En effet, la charte est également traversée par l'idée selon laquelle les politiques volontaristes de soutien à l'agriculture familiale et locale (« soutiens substantiels aux petits producteurs », à la « production vivrière locale », à la « consommation de produits alimentaires locaux ») sont un moyen essentiel pour prévenir les crises. En ce sens, certaines politiques actuelles jugées par les OP trop en faveur de l'agrobusiness pourraient être dénoncées comme contraires à la charte PREGEC et impropres à solutionner durablement l'insécurité alimentaire.

**Faire de la prévention une haute priorité.** « Les parties concernées reconnaissent la nécessité de faire de la « prévention » une haute priorité par le biais de politiques alimentaires souveraines. À ce titre, les gouvernements et les OIG s'engagent à : rechercher des solutions durables aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (...) mettre en œuvre des politiques de développement et d'investissements structurants pour promouvoir la production alimentaire locale (nationale et régionale) y compris dans les domaines de l'éducation agricole et de l'appui aux professionnels agricoles, du renforcement du marché national et régional de produits alimentaires et de l'augmentation des revenus des populations vulnérables ; promouvoir une agriculture plus productive en apportant des appuis substantiels (accès à la terre et au crédit, intrants agricoles, maîtrise de l'eau, organisation du marché, etc.) aux petits producteurs agro-sylvo-pastoraux et halieutiques ; (...) mettre en place des politiques destinées à promouvoir la consommation des produits alimentaires locaux ; (...) prendre en charge de manière effective sur leurs ressources financières propres les coûts de mise en œuvre des politiques/programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle identifiés comme prioritaires ; proscrire la mise en œuvre de toute politique agricole/commerciale, ou la conclusion de tout engagement qui compromettrait l'atteinte des objectifs visés par les pays et la région en matière de prévention des crises. » *Extrait de la Charte PREGEC, 2012*



### I.3. Principaux enseignements des évaluations de la Charte

Un système de suivi et d'évaluation du respect de cette Charte a été mis en place par XX et abouti à une première évaluation indépendante en 2015, puis à une seconde en 2018. Signalons qu'en 2012, après la crise alimentaire grave, la société civile régionale avait déjà mené une évaluation indépendante sous l'égide d'Oxfam. Toutes ces évaluations ont révélé de sérieux manquements à certains principes de la charte. Mais elles sont à ce jour insuffisamment relevées et utilisées pour bâtir un plaidoyer et impulser du changement. L'évaluation de 2015 a notamment mis au jour des carences profondes au niveau de la prévention des crises (leadership implicite des organisations internationales dans la réponse aux crises, sous-investissement des États dans l'agriculture, TEC peu protecteur pour certaines filières régionales, etc.).

**L'évaluation de 2018** s'est concentrée sur l'étape de la réponse aux crises, étant entendu que les progrès sur l'étape de l'information avaient été importants (notamment grâce à l'opérationnalisation du Cadre Harmonisé). Elle souligne donc les faiblesses des Plans Nationaux de Réponse (PNR) et, en particulier, le manque de coordination de ceux-ci avec les réponses humanitaires (OI, ONG), l'insuffisante mobilisation de ressources nationales dans leur financement, l'insuffisance de connexion des réponses avec les initiatives locales et la société civile, les lacunes dans le ciblage (la plupart des personnes ciblées étant en fait en vulnérabilité chronique), l'insuffisante réflexion sur la sortie durable de la pauvreté des populations visées et la « graduation », l'atomisation des arènes de décision, etc.

**Que retenir de ces évaluations ?** Au-delà des points spécifiques soulignés, ces évaluations alertent sur le danger de la routinisation du système. Il ne s'agit pas de nier les immenses progrès qui ont été réalisés, notamment dans la collecte d'information et l'analyse de la situation alimentaire, ni de dénigrer cet outil précieux dont s'est dotée la région et qui lui permet d'anticiper les catastrophes. Mais il importe de ne pas s'habituer à cette situation anormale d'insécurité alimentaire qui se répète, s'installe et tend même à s'accroître d'année en année. Il importe de questionner vivement le pourquoi de ces crises à répétition et de l'insécurité alimentaire chronique et de dénoncer les solutions qui agissent plus sur les conséquences que sur les causes structurelles. Aussi performant soit le système PREGEC, les chiffres de l'insécurité alimentaire rappellent que les décideurs (États et partenaires) échouent à résoudre le pro-

blème de la faim et que la situation s'aggrave d'année en année. Les récents programmes de protection sociale productive soutenus par les pays du Sahel sont toutefois des signes que de nouvelles solutions sont recherchées.

**La société civile a un rôle important à jouer** pour dénoncer cette situation et demander des comptes aux décideurs. Pour cela, il importe qu'elle s'implique davantage, qu'elle se forme car le niveau de technicité de ce système est élevé, qu'elle apporte son regard neuf, son indignation, sa connaissance du terrain, sa vision de plus long terme. Les évaluations laissent entendre que la société civile et les OP, en particulier, peuvent aussi jouer un rôle plus actif, de partie prenante, dans les étapes d'information, de décision, de mise en œuvre des réponses, et de suivi-évaluation ; bref un rôle qui aille au-delà du seul plaidoyer. Aujourd'hui, si les plans de réponses sont conçus sans réelle articulation effective avec les acteurs représentatifs et les initiatives locales, c'est que les OP elles-mêmes sont en cause, insuffisamment mobilisées sur ces sujets, mais aussi les États et enfin (et peut-être surtout) leurs partenaires, très actifs sur les questions d'urgence mais insuffisamment soucieux des enjeux d'alignement et d'appropriation. Les bailleurs de fonds, les organisations internationales et les grandes ONG sont constamment dénoncés dans les évaluations comme ne respectant ni les principes de la charte de Paris, ni ceux de la charte PREGEC. Là aussi, une profonde remise en question est nécessaire.

### Quelques enseignements transversaux des évaluations de la charte

1. Le système PREGEC ne s'attaque pas suffisamment aux causes structurelles de l'insécurité alimentaire (pauvreté, manque de services agricoles, d'organisation des filières, de protection tarifaire...). Autrement dit, les États ne font pas assez de prévention ;
2. Le système PREGEC est trop déconnecté des politiques structurantes (politiques agricoles et de protection sociale). Autrement dit, il est trop dans le court terme ;
3. Le système PREGEC est trop dépendant des ressources extérieures (bailleurs de fonds) ;
4. Le système PREGEC est trop déconnecté de la société civile et des OP.

Étapes PREGEC Quelques éléments critiques du système PREGEC provenant des évaluations et des entretiens (non exhaustif)	
<b>Information :</b> analyse de la situation alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il y a eu beaucoup de progrès avec le Cadre Harmonisé</li> <li>• Le CH reste dans le « court terme »</li> <li>• Le CH ne descend pas à un niveau au-dessous des « provinces »</li> <li>• Le CH n'intègre pas suffisamment les analyses de la société civile</li> </ul>
<b>Concertation :</b> conception & planification des plans de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'atomisation des arènes de discussion</li> <li>• Le leadership implicite des organismes internationaux</li> <li>• Des questions politiques viennent biaiser les débats</li> <li>• Le dualisme entre les plans de réponses nationaux et les plans de réponse humanitaires</li> </ul>
<b>Réponse :</b> mise en œuvre des plans de réponse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas assez de ciblage</li> <li>• Pas assez de décaissement (50%)</li> <li>• Pas assez de lien avec les initiatives locales</li> <li>• Trop d'analyse, pas assez d'action</li> </ul>
<b>Suivi-évaluation :</b> bilan des plans de réponse & enseignements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On ne s'attaque pas assez aux causes structurelles</li> <li>• Pas assez de prévention</li> <li>• Pas assez de lien avec les politiques structurantes</li> <li>• Trop de dépendance aux ressources extérieures</li> <li>• Pas assez de lien avec la société civile et des OP</li> </ul>



## I.4. Pourquoi renforcer le suivi citoyen du système PREGEC ?

**Une insuffisante participation de la société civile au système PREGEC.** Les deux évaluations récentes de l'application de la charte PREGEC concluent à une insuffisante participation de la société civile au processus, et en particulier des OP et ONG nationales. En effet, les ONG internationales, au premier rang desquelles Save the Children, Action contre la faim et Oxfam sont fortement associées à l'ensemble des étapes du PREGEC, au contraire des acteurs citoyens nationaux. Il y a un grand fossé entre, d'un côté, les grandes ONG d'urgence qui, sont très impliquées dans le système PREGEC, qui coordonnent entre elles (au sein d'alliances), qui disposent d'outils performants d'analyse et de réponse aux crises et, de l'autre côté, les OP et la société civile qui sont moins impliquées, moins formées, moins dotées en moyens financiers et humains. Cette quasi-absence des acteurs citoyens nationaux pèse sur les quatre (04) étapes du système PREGEC : 1) l'analyse de la situation alimentaire, 2) la concertation et planification des réponses, 3) la mise en œuvre des plans de réponse et 4) le suivi-évaluation.



Étapes PREGEC	Contributions possibles de la société civile et des OP au PREGEC (non exhaustif)
<p><b>Information :</b> analyse de la situation alimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des informations de la société civile remontant du terrain pourraient venir enrichir et affiner l'analyse de la situation alimentaire du Cadre Harmonisé à qui il est reproché, par exemple, de ne pas descendre au-dessous du niveau « province »</li> <li>• Des éléments tirés des bilans simplifiés pourraient venir en complément des analyses HEA sur la situation des ménages</li> <li>• Des éléments tirés du suivi des campagnes par les OP pourraient venir enrichir les analyses CH</li> </ul>
<p><b>Concertation :</b> conception &amp; planification des plans de réponse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société civile pourrait inciter les États à réduire le nombre d'instances de réflexion &amp; de concertation</li> <li>• La société civile pourrait inciter les partenaires extérieurs à mieux se coordonner avec les États</li> <li>• La société civile pourrait contribuer à réduire les biais politiques</li> </ul>
<p><b>Réponse :</b> mise en œuvre des plans de réponse</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société civile et les OP pourraient contribuer à ancrer les réponses dans le moyen terme et à identifier les initiatives locales à articuler avec les réponses</li> <li>• Les OP pourraient être de véritables partenaires de la mise en œuvre des réponses (à travers les achats publics par exemple)</li> </ul>
<p><b>Suivi-évaluation :</b> bilan des plans de réponse &amp; enseignements</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La société civile pourrait contribuer à une réflexion sur les causes structurelles des crises alimentaires et à une réforme des politiques de prévention de l'insécurité alimentaire</li> <li>• Les OP pourraient contribuer à accentuer le lien entre le système PREGEC et les politiques structurantes : politiques agricoles, politiques de protection sociale productive, etc.</li> <li>• La société civile et les OP pourraient plaider pour une plus grande injection de fonds propres de la part des États dans le système PREGEC et les politiques agricoles structurantes</li> </ul>

**Un manque de prise en compte des perceptions citoyennes :** « Les organisations de producteurs, les ONG nationales sont très peu impliquées dans la veille, la conception et la mise en œuvre des plans de réponse. La principale raison de leur absence est le caractère très technique (travail d'experts) de la première phase d'analyse qui laisse peu de place aux initiatives de ces organisations. Une autre raison de leur absence est l'insuffisance d'articulation entre la réponse et les initiatives locales de développement dans lesquelles la société civile est active. Pourtant, ces organisations développent de nombreuses initiatives intéressantes sur la veille à l'instar du bulletin de veille pastorale qui alerte régulièrement sur la crise pastorale cette année, l'observatoire des exploitations agricoles familiales qui apporte une valeur ajoutée sur la mesure de l'érosion des moyens d'existence ou la recapitalisation des exploitations agricoles familiales. » *Évaluation externe de la Charte PREGEC, 2018*

**Pourquoi cette insuffisante participation de la société civile ?** Au fil des ans et des appuis de la part d'ONG et d'organisations internationales, le système PREGEC (et en particulier le Cadre Harmonisé) est devenu de plus en plus technique et sophistiqué. La bonne compréhension des méthodologies de collecte et d'analyse d'information requiert une formation poussée. Au point qu'il apparaît pour nombre d'acteurs de la société civile comme un exercice d'initiés, technocratique, dans lequel ils n'ont pas leur place. Les OP, notamment, restent globalement (il y a des exceptions) à l'écart de ce système alors qu'elles pourraient prétendre à un rôle plus actif, à la fois sur l'étape de l'information et sur celle de la réponse. Entre les OP et les autorités en charge du PREGEC, il semble que la méconnaissance soit réciproque. Les acteurs du PREGEC se montrent théoriquement ouverts à la participation des OP mais ils leur demandent des contributions techniques qu'elles ne sont pas toujours en mesure de fournir et ne semblent pas bien connaître leur fonctionnement, leurs atouts et leurs contraintes. De même, il est possible que les OP n'aient pas pris la mesure des avantages qu'elles auraient à s'impliquer plus dans la connaissance et l'influence de ce système PREGEC. Par exemple, les outils de veille utilisés dans le système PREGEC (HEA, Cadre Harmonisé) charrient des informations de qualité qui dépassent le périmètre des questions de vulnérabilité et utilisent des méthodes performantes qui peuvent intéresser les OP impliquées dans des dynamiques d'observatoire. Ou bien les OP ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre des réponses, par exemple à travers l'approvisionnement des stocks publics et le suivi des stocks de proximité, l'intermédiation dans la gestion des conflits agriculteurs éleveurs.

**Le cadre d'interpellation.** C'est pourquoi il a été décidé de constituer une instance de dialogue entre la société civile et les autorités régionales autour du respect de cette charte. Ce « cadre d'engagement et d'interpellation des réseaux d'OP et d'OSC sur la Charte PREGEC » (CEI-PREGEC) est aujourd'hui composé de 12 acteurs de la société civile, d'organisations paysannes et du secteur privé : AFAO, Afrique Verte, APSS, FIAB, POSCAO, RBM, RECAO, RESIMAO, ROAC, ROPPA, Oxfam et SOS Sahel. Les missions de ce cadre ont été définies précisément en 2016 et reposent sur deux piliers : i) vulgarisation/communication et sensibilisation pour une meilleure connaissance de la Charte PREGEC et ii) veille et interpellation sur le respect des principes et engagements en se fondant sur les conclusions et recommandations des évaluations (in situ dans les pays et à l'extérieur des pays) de la Charte PREGEC. Signalons que ce cadre rassemble des organisations de nature très diverse, qui sont toutes intéressées mais inégalement armées pour exercer un suivi du respect de la charte PREGEC.

### **Diversité des membres du cadre d'interpellation**

<b>Organisations de producteurs</b>	ROPPO, RBM, APSS
<b>ONG</b>	Oxfam, AVI, SOS Sahel
<b>Organisations interprofessionnelles</b>	ROAC, FIAB, RECAO
<b>Organisations de la société civile</b>	POSCAO, AFAO
<b>Réseau de SIM (publics)</b>	RESIMAO

## II. OUTILS ET EXPÉRIENCES DE SUIVI CITOYEN DE LA SITUATION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE

Depuis plusieurs années, les OP ont développé des systèmes de veille et d'information à un niveau micro (enquêtes ménages, bilans et comptes d'exploitations) et macro (suivi des campagnes agricoles, suivi des politiques) qui peuvent entrer en résonance avec le système PREGEC. On pense en particulier à l'observatoire du ROPPA, à la veille informative du RBM mais aussi aux investissements dans la connaissance entrepris par APESS (bilans simplifiés), et le ROAC (système d'information sur les marchés des céréales). Ces outils sont plus ou moins anciens, robustes et performants selon les organisations, et sont souvent dans un processus d'amélioration continue. À l'exception de ceux du RBM, ils sont généralement peu connectés avec les outils de veille et les systèmes d'information/alertes utilisés par les organismes internationaux et les États pour anticiper et gérer les crises. Ceci peut s'expliquer, entre autres, par des difficultés techniques : les outils mis en place dans les OP ne sont pas conçus uniquement pour renseigner les questions de vulnérabilité alimentaire. Ils ont aussi d'autres usages, propres aux mandats des organisations qui les portent. Pourtant, ils collectent des informations qui rejoignent et/ou complètent celles qui sont utilisées dans le système PREGEC.

**L'observatoire du ROPPA.** Le principal outil de veille auquel on pense au niveau du ROPPA est l'Observatoire des Exploitations Familiales (OEF). L'idée de mettre en place un observatoire au niveau du ROPPA est déjà ancienne mais, depuis 2010, le ROPPA a mentionné la création d'un observatoire régional comme une de ses priorités. Le ROPPA part du principe que les EF sont prédominantes dans le système agricole en AO, mais qu'on les connaît mal, et qu'on véhicule à leur sujet des idées fausses qui contribuent à les laisser dans une position marginale. Cette situation serait due au fait que les paysans ne sont pas suffisamment associés à la production et au traitement de l'information. Un des enjeux pour le ROPPA est donc de produire une expertise paysanne, endogène au mouvement. Ce qu'on appelle l'Observatoire des Exploitations Familiales du ROPPA est à ce jour le produit d'une somme d'observatoires nationaux (veille menée dans les plateformes membres du

ROPPA) qui peuvent avoir des histoires et des méthodologies variées et qui sont à des degrés d'avancement différents. L'observatoire est structuré aujourd'hui autour de trois grands piliers : a) le suivi des exploitations, b) le suivi des campagnes, c) le suivi des politiques agricoles. Deux rapports de l'observatoire ont été publiés depuis 2016. Le premier couvre ces trois domaines. Le second est spécifiquement tourné vers le suivi de campagne.

Les ONG disposent également d'outils performants qui sont déjà pour certains d'entre eux fortement connectés au système PREGEC. On pense en particulier aux enquêtes HEA, qui ont été développées par Save the Children, ACF et Oxfam depuis 10 ans au Sahel. Ces données sur les ménages sont déjà intégrées et prises en compte dans le système PREGEC. Les ONG qui mènent des programmes d'urgence telles que Oxfam et SOS Sahel disposent également d'informations provenant de leurs zones d'intervention. Elles ont développé une culture du suivi-évaluation qui leur offre une bonne connaissance de certaines zones et ces informations sont également prises en compte dans le Cadre Harmonisé. Enfin AVI, qui n'est pas une ONG d'urgence mais une ONG de développement, a également développé un outil de veille intéressant sur la situation alimentaire dans quatre (04) pays (PSA).

### **Tableau de synthèse des outils de production d'information recensés parmi les membres du cadre d'interpellation**

<b>Membres du CEI-PREGEC</b>	<b>Outils (et/ou activités) de suivi de la situation alimentaire recensés parmi les membres du cadre</b>
<b>ROPPA</b>	Suivi de panels d'exploitations familiales (observatoire & bilans simplifiés) Suivi des campagnes agricoles (observatoire) Suivi des politiques SANAD (observatoire)

Membres du CEI-PREGEC	Outils (et/ou activités) de suivi de la situation alimentaire recensés parmi les membres du cadre
<b>RBM</b>	Suivi de panels de ménages d'éleveurs (IHEA pastoral) Suivi de la situation pastorale (bulletin de veille informative) Suivi de la transhumance (observatoire OPTIMAOC) Suivi des politiques SANAD (spécifiques à l'élevage et au pastoralisme)
<b>APESS</b>	Suivi de panels d'exploitations familiales d'éleveurs (bilans simplifiés) Suivi de la transhumance (en cours de mise en place) Suivi des politiques SANAD (spécifiques à l'élevage et au pastoralisme)
<b>ROAC</b>	Suivi mensuel des prix & marchés de 4 céréales sur 8 pays Suivi des stocks céréaliers de proximité (en cours de mise en place) Suivi des politiques SANAD (spécifiques aux produits céréaliers)
<b>OXFAM</b>	Suivi de panels de ménages reversés dans le Cadre Harmonisé (HEA) Suivi-évaluation des projets d'urgence reversés dans le Cadre Harmonisé Suivi des politiques SANAD (multithématique)
<b>AVI</b>	Suivi mensuel des prix & marchés de 4 céréales sur 3 pays (bulletin PSA) Suivi des politiques SANAD (ad hoc)
<b>SOS Sahel</b>	Suivi-évaluation des projets d'urgence reversés dans le Cadre Harmonisé Suivi des politiques SANAD (ad hoc)
<b>RESIMAO</b>	Suivi des prix & des marchés sur 500 produits & 17 pays Suivi des politiques SANAD (ad hoc)
<b>POSCAO, FIAB, RECAO, AFAO</b>	Suivi des politiques SANAD (ad hoc)



## II.1. Outils et expériences de veille de la situation des familles

**Suivi des exploitations familiales par le ROPPA.** Le suivi des exploitations est mené différemment selon les plateformes membres du ROPPA. Lorsqu'il existe, ce suivi est soit partiel et relié au dispositif de conseil (Niger, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Togo), soit multidimensionnel (Mali, Sénégal). L'expérience du Sénégal est souvent citée en exemple. L'« observatoire sénégalais » est basé sur le suivi annuel d'un échantillon de 2 000 familles depuis 2013 et une méthode de collecte des données (le bilan simplifié). La différence entre la méthodologie des enquêtes agricoles habituelles et celle du bilan simplifié tient en plusieurs points : d'une part, l'enquête ne se fait pas seulement avec le chef d'exploitation, mais avec ses épouses et, si possible, ses enfants. D'autre part, elle ne porte pas seulement sur la production, mais aussi sur la consommation familiale (autoconsommation et achats sur le marché). Enfin, la collecte des données a été simplifiée afin de pouvoir faire sur le champ les calculs permettant de déterminer le degré d'autosuffisance de la famille (le «taux de couverture») et de restituer immédiatement ce résultat à la famille. Les études / bilans simplifiés sont adossées au dispositif de conseil de la FONGS et du CNCR : ce sont les conseillers endogènes de la FONGS qui renseignent les bilans à leur passage dans les exploitations. Les résultats des entretiens sont compilés tous les ans. Trois (03) types d'EF sont décrits selon leur degré de couverture des besoins familiaux : excédentaires (couvrent leurs besoins sur les 12 mois de l'année et davantage), intermédiaires (entre 3 et 12 mois) ; en insécurité (moins de 3 mois). À partir de cette typologie, des éléments explicatifs sont recherchés et des propositions sont faites. Au Sénégal, on assiste à un début de rapprochement entre la FONGS et le dispositif étatique de recensement agricole par la Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles (DAPSA).

**L'inégalité parmi les exploitations familiales.** « En 2014, le rapport de suivi de 2 000 exploitations familiales sénégalaises publié par le CNCR et ses fédérations membres présentait une typologie des EF selon laquelle on pouvait distinguer : des EF très vulnérables (20%), ne pouvant vivre chaque année de leurs productions agropastorales que sur moins de 3 mois : EF généralement moins dotées en facteurs naturels (dont le foncier) et techniques, et en faible capacité de jouer sur un équilibre agriculture/ élevage ou diversifier leurs sources de revenus mêmes non agricoles ; des EF excédentaires (13%), mieux dotées en facteurs naturels et techniques, et disposant de plusieurs cartes ou sources de revenus (agricoles, pastoraux, non agricoles, migratoires) ; et entre les 2, en plus grande proportion (67%), des EF en situation intermédiaire, pouvant se situer en bas d'échelle (29%) ou en haut d'échelle (38%) (proches de l'équilibre) relativement toujours à ces facteurs mais aussi compte tenu des stratégies qu'elles pouvaient mettre en œuvre et réussir. » CNCR, 2017

**Les bilans simplifiés de l'APESS.** L'APESS visite annuellement plusieurs centaines de familles pour faire le point en détail sur leur mode de vie et leur mode de production : la famille a-t-elle pu se nourrir pendant toute l'année avec sa production animale et végétale ? Quels sont les stratégies de développement et les projets d'avenir de ces familles ? A chaque entretien, l'APESS interroge les chefs de famille mais aussi les épouses, les frères et les enfants. Actuellement 1 200 EF sont suivies dans l'espace de l'association. L'objectif est d'arriver à 3 000 exploitations suivies en 2020. L'APESS distingue 3 catégories d'exploitations familiales en fonction de leur capacité à couvrir les besoins alimentaires de la famille sur les 12 mois de l'année : les exploitations déficitaires à l'équilibre et excédentaires. Le dispositif est presque entièrement informatisé (système d'information et de gestion des données en cours de mise en place). La méthode d'enquête est celle du bilan simplifié (comme dans la FONGS au Sénégal). Les animateurs (équipes mixtes de leaders et de techniciens) de l'APESS visitent les exploitations ciblées une fois par an et administrent un questionnaire. L'échantillon constitué permettait de comparer en zone sahélienne des sous-zones sèches et des sous-zones fluviales ou lacustres, et en zone de savane des sous-zones de plaine et des sous-zones en altitude. En outre, on a veillé à rencontrer un éventail varié d'exploitations selon le critère de la taille de l'exploitation, ainsi que de l'âge et du sexe du chef de famille.

**Suivi des ménages pastoraux (IHEA) par le RBM.** Parallèlement à cette veille globale, le RBM développe également depuis 2017 une connaissance « micro », en enquêtant des ménages pastoraux à travers le cadre d'analyse IHEA (enquêtes IHEA adaptées au milieu pastoral). Selon le constat des éleveurs, l'analyse de la vulnérabilité est en général faite pour les agriculteurs. C'est pourquoi le RBM expérimente un système IHEA adapté au milieu pastoral avec Save the Children. L'objectif étant que ces données soient prises en compte dans les systèmes d'alerte précoce. Entre 2017 et 2018, près de 2 800 ménages ont été enquêtés en partenariat avec des ONG (SCI, Oxfam) dans 4 pays (Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal), et 4 sous espaces à risque. Le modèle IHEA permet d'obtenir des informations détaillées sur les points suivants : l'échelle de l'accès aux aliments, le seuil d'insécurité alimentaire, le taux de mortalité du bétail, le taux de croît du troupeau, le taux d'exploitation du cheptel, l'évolution des revenus, l'évolution des dépenses et les stratégies d'adaptation développées par les ménages.

**Suivi des ménages (HEA) exercé par les ONG.** Les enquêtes HEA (Household Economy Approach) ne prétendent pas constituer un observatoire mais s'en rapprochent par leur objectif : mieux connaître la réalité vécue au niveau des ménages, mieux connaître comment les ménages évoluent dans le temps, leurs dépenses et leurs revenus, mieux connaître comment les politiques les impactent ou non. Au départ, l'objectif de ce cadre d'analyse HEA était de permettre une analyse rapide de la situation alimentaire des ménages, mais il est également devenu un outil de référence pour une meilleure compréhension de l'économie rurale. Les profils HEA sont basés sur des méthodes participatives de collecte d'informations, et des enquêtes ménages (et non EF) réalisées à échéances régulières, auprès d'un panel de familles considéré comme représentatif dans des zones de vulnérabilité (profil). Il s'agit d'une initiative originellement portée par des ONG, en particulier d'urgence, suivie ensuite par certains gouvernements. Depuis 2010, Save the Children a assuré la direction d'une initiative pluri-agence et pluriannuelle dans sept pays du Sahel. Aujourd'hui, l'approche HEA est bien ancrée dans les pays et a été internalisée par de nombreux États. Les conclusions de ces analyses nourrissent maintenant le Cadre Harmonisé et la réflexion sur les réponses à apporter aux contextes de crise. Il est intéressant de noter à quel point les bilans simplifiés comme les analyses HEA s'accordent sur un constat d'importantes inégalités dans le monde rural. Selon les résultats des analyses HEA, les ménages « pauvres » et « très pauvres » constituent plus de la moitié de la population dans le Sahel.

### **Exemples d'enseignements des enquêtes HEA dans le Sahel**

Les inégalités sont très grandes entre les ménages dans le Sahel : très pauvres (30% des ménages), pauvres (30%), moyens (25%), nantis (15%). En moyenne, près de 60% de la population totale est considérée comme pauvre à très pauvre. Les « nantis » qui représentent 15% des ménages (23% de la population totale) possèdent à eux seuls environ 47% des terres cultivées, 54% du cheptel des petits ruminants et 70% du gros cheptel ; Les « très pauvres » sont souvent des ouvriers agricoles. L'essentiel des revenus des très pauvres est tiré de la vente de leur force de travail. Dans certaines zones du Sahel, 40% de la population travaille pour les autres (il s'agit d'un prolétariat). Un des rôles des politiques de protection sociale est de remettre les « très pauvres » dans le circuit de production ;

Les prix sont plus déterminants que les niveaux de production. L'agriculture au Sahel n'est plus une agriculture de subsistance (50% des aliments sont achetés). Le marché est la principale source de nourriture des pauvres. La variation des prix est une composante essentielle de l'analyse de la vulnérabilité.

L'élevage est plus déterminant que l'agriculture au Sahel : l'essentiel du cheptel appartient aux nantis. L'ambition des ménages est de posséder des animaux, même parmi les agriculteurs. Il est important de regarder l'évolution du prix des animaux.



## II.2. Outils et expériences de suivi des campagnes agricoles

**Le suivi des campagnes du ROPPA.** D'une façon ou d'une autre, toutes les plateformes du ROPPA se tiennent informées du déroulement des campagnes agricoles, mais seulement certaines se sont dotées d'un dispositif indépendant de ceux de l'administration pour le faire (en particulier le Mali, le Sénégal, la Guinée, le Libéria (non fonctionnel), le Togo). Certaines plateformes utilisent les données des services statistiques nationaux ou sont associées aux tournées de suivi de campagne des services de l'État (Gambie, Guinée-Bissau, Sierra Leone). D'autres plateformes sont composées d'OP ayant leur propre dispositif de suivi de campagne, souvent relié à leur dispositif de conseil à l'exploitation familiale (Niger, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Bénin) mais qui n'est pas formalisé au niveau national. Le suivi de campagne porte sur : i) la préparation de la campagne (prévisions d'emblavures, besoins en intrants, organisation de la campagne par les services étatiques ; ii) le déroulement de la campagne (conditions climatiques, retards, approvisionnements, prix, divers problèmes) ; iii) les résultats de la campagne agricole (production, pertes, mise en marché) ; iv) Les dispositifs paysans indépendants des dispositifs publics produisent, dans certains cas, des données chiffrées par filière (Bénin, Guinée, Côte d'Ivoire), mais ils ne fournissent qu'une vue partielle de la situation globale vécue par les exploitations familiales. D'autres se basent sur des informations et appréciations qualitatives directement exprimées par la base (Sénégal, Mali, Togo) ; ils abordent dans ce cas l'exploitation familiale dans sa globalité.

### **Le système de veille informative du RBM**

Le RBM a établi en 2013 un dispositif de veille informative permettant un suivi de la situation pastorale et des menaces qui pèsent sur les ménages pastoraux, principalement dans les zones transfrontalières. Cette veille informative est assurée actuellement par les Antennes nationales du Réseau dans les neuf (09) pays de sa zone de couverture. La zone de collecte et d'analyse de l'information a été étendue à la région de Guidimakha qui est à cheval sur le Mali et la Mauritanie, ainsi qu'à la zone de Tillia au Niger. Il permet au RBM d'alerter en temps réel les pouvoirs publics, afin qu'ils puissent déclencher des actions rapides et efficaces destinées à atténuer l'impact des crises sur les conditions de vie des ménages pastoraux et sur l'activité d'élevage.

**Nature des informations collectées.** Les informations qui sont collectées sur le terrain couvrent plusieurs domaines qui concernent : i) la situation pastorale (déroulement de la saison des pluies, production de biomasse, état des ressources en eau ; ii) les mouvements des éleveurs, la situation sanitaire des animaux, la situation au niveau des marchés à bétail, etc.) ; iii) les événements critiques (conflits, exactions, situation des réfugiés et des personnes déplacées, etc.) ; iv) les mesures prioritaires de soutien aux éleveurs et les recommandations à l'attention des décideurs politiques et économiques.

**Utilisation des informations.** Ces informations sont synthétisées dans un bulletin de veille qui est diffusé de façon périodique à l'intention de différents acteurs avec des recommandations visant à apporter un soutien renforcé et mieux ciblé aux populations concernées comme, par exemple, identifier les sites stratégiques de concentration des éleveurs pendant la saison sèche, mettre en place des stocks d'aliments du bétail le long des parcours, veiller à ce que les éleveurs accèdent suffisamment tôt à ces produits avant que les animaux ne dépérissent... Les résultats de la veille informative sont présentés au cours des réunions PREGEC. Les bulletins diffusés par le RBM ont contribué à alerter les Gouvernements sur les conflits survenus en 2016 dans le Nord de la Côte d'Ivoire et le Centre-Est du Niger, ainsi que sur l'amplification du phénomène du vol organisé de bétail dans le Nord du Nigeria.

**Fonctionnement.** Le système de veille intégré s'inspire de la veille réalisée depuis longtemps de manière endogène par les pasteurs sur l'état des pâturages, la disponibilité en eau, la sécurité des parcours, etc. Chaque membre sachant lire et écrire est un collecteur d'information potentiel. Les premiers relais sont les agents de terrain qui sont en moyenne une dizaine par pays, soit une centaine sur la totalité de la région couverte par le RBM. Initialement, les agents de terrain renseignaient des questionnaires sur support papier. Aujourd'hui, le système est en cours d'informatisation et l'usage de Smartphone s'est répandu. Le SIG basé au Burkina centralise et coordonne les informations, puis les traite et les analyse. Les formulaires papiers sont envoyés aux antennes nationales (points focaux), qui opèrent une première analyse et rédigent un bulletin national à des périodes déterminées : i) l'un au début de la campagne (premières pluies de juin/juillet : état des pâturages, points d'eau, prix sur les marchés, etc.) ; ii) l'autre en fin de campagne (fin octobre) (on évalue la gravité de la situation et si il y a lieu d'alerter les autorités) ; iii) le 3<sup>ème</sup> bulletin est réalisé avant l'entrée dans la période de soudure (avril/mai : on confirme ou non le bilan réalisé en fin de campagne sur état des pâturages, mouvement du bétail, points d'eau, epizooties, sécurité, conflits, vol de bétail etc.).

**L'Observatoire des Terres de Parcours** et de l'Intégrité des couloirs de transhumance et commerciaux pour la Mobilité du bétail en Afrique sahélienne de l'Ouest et du Centre (OPTIMAOC) est une initiative portée par le Réseau Billital Maroobé (RBM) en partenariat avec le CILSS-Agrhymet, et différents organismes sahéliens et internationaux. Son objectif est de contribuer à la reconnaissance de la mobilité et à la sécurisation du foncier pastoral. Les informations collectées via le système de veille et synthétisées dans le bulletin sont ensuite intégrées dans des cartes (après compilation avec d'autres sources). Les données sont visualisées sur une plateforme Web et permettent de suivre : i) le classement des terres (terres dégradées, espaces réhabilités, zones conquises par les cultures commerciales, etc.) ; ii) les zones ayant connu des changements en matière d'utilisation des terres ; iii) les événements critiques et leur localisation (conflits entre agriculteurs et éleveurs, conflits entre éleveurs et forestiers, etc.) ; iv) les infrastructures d'élevage (marchés à bétail, banques d'aliments du bétail, couloirs de transhumance, points d'eau, etc.). La plateforme est également alimentée par des données collectées à l'aide des tablettes par des agents de terrain formés à cet effet par le Réseau pour assurer le géo-référencement et la cartographie des banques d'aliments du bétail. L'OPTIM-AOC permet d'alimenter les discussions entre les différents acteurs et de nourrir la réflexion sur les cadres juridiques et réglementaires nationaux et régionaux.

### **Parallèle avec le suivi de la situation alimentaire par le Cadre Harmonisé.**

Les systèmes d'alerte précoce se cantonnaient par le passé à des informations sur le bilan céréalier (chiffres globaux de la production par zone, besoins, excédent/déficit, solde import/export). Avec le Cadre Harmonisé, ils ont considérablement enrichi leurs sources d'informations. Désormais employé dans l'ensemble des pays de la CEDEAO et du CILSS, le CH se base maintenant sur le croisement systématique de données socio-économiques et biophysiques comme les scores de consommation alimentaire, le niveau de malnutrition aiguë des enfants, ou encore les différentiels de prix des aliments, l'évolution de la biomasse pastorale dans le temps, les données météorologiques, etc. Il constitue un point de centralisation d'une quantité importante d'informations pouvant intéresser les agriculteurs. Ces informations sont de plus vérifiées, croisées, analysées deux fois par an.

### II.3. Outils et expériences de suivi des marchés de produits alimentaires

**Suivi des marchés des céréales par le ROAC.** Le Réseau Ouest-Africain des Céréaliers a mis en place depuis 2016 un important système d'information sur les prix de quatre (04) céréales (riz, maïs, mil, sorgho) en partenariat avec RONGEAD et CTA. Le système couvre huit (08) pays et emploie neuf (09) personnes : un coordinateur et un analyste par pays. Chaque analyste dispose d'un canevas à renseigner, la méthodologie s'est inspirée de l'expérience du RONGEAD (notamment collecte des prix modaux, c'est-à-dire les prix les plus couramment pratiqués et non des prix moyens). Il doit également développer un réseau d'informateurs sur les zones de production, par types de marchés (marché de gros, de transformation, de production, de consommation) avec le secteur privé, les réseaux d'OP et les institutions publiques (statistiques nationales). Le ROAC opère une triangulation des données, puis centralise, interprète et diffuse les données à travers son bulletin mensuel. On recense trente-huit (38) numéros depuis 2016.

**Suivi des marchés des céréales par AVI.** Le « Point sur la Situation Alimentaire au Sahel » existe depuis juin 2001 : trois (03) membres de AVI relèvent mensuellement les prix des céréales à la consommation (sac de 100 kg) dans une sélection de marchés : i) au Burkina, APROSSA effectue les relevés sur huit (08) marchés pour quatre (04) produits : riz importé, mil, sorgho et maïs local, ii) au Mali, AMASSA effectue les relevés sur sept (07) marchés pour cinq (05) céréales : riz local, riz importé, mil, sorgho et maïs local, iii) au Niger, AcSSA effectue les relevés sur six (06) marchés pour quatre (04) céréales : riz importé, mil, sorgho et maïs importé. Les données sur les prix sont présentées sous forme de graphiques présentant l'évolution du prix du mil dans les trois (03) capitales sur les douze (12) derniers mois et de tableaux organisés au niveau national, par marché et par céréale. Une perspective des prix comparée est également offerte par rapport au mois précédent (analyse spatiale et par spéculation), par rapport à l'année passée à la même période et par rapport à la moyenne des cinq (05) dernières années.

**Suivi des marchés par le RESIMAO.** Le RESIMAO est un réseau de systèmes d'information publics articulé autour dix-sept (17) pays (15 CEDEAO + Mauritanie et Tchad). Ensemble, ils fournissent aux acteurs concernés des informations à jour et précises sur plus de 500 produits de marchés agricoles urbains et ruraux (prix, quantités) dont une quarantaine d'intérêts sous régional (céréales, légumineuses, légumes, bétail, etc.). Le réseau surveille le développement du secteur agricole à travers la collecte et la publication de données s'appuyant sur des statistiques et des rapports d'analyse. Ses objectifs sont, entre autres, d'harmoniser les méthodes de collecte, de traitement et de diffusion des données collectées par les SIM nationaux et de les accompagner techniquement, de manière à favoriser la prise de décisions relatives par les gouvernements et institutions régionales.



## II.4. Outils et expériences de suivi des politiques agricoles

L'ensemble des membres du cadre exerce un suivi des politiques à travers ses domaines d'expertise propre. Les outils utilisés sont généralement ponctuels : formations, études, rencontres, etc.

### Aperçu des domaines de mobilisation et d'expertise actuels des membres du cadre

<b>ROPPA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques agricoles et soutien aux exploitations familiales</li> <li>• Promotion de l'agroécologie</li> <li>• Politiques pro femmes et jeunes ruraux</li> <li>• Organisation des filières favorables aux producteurs</li> <li>• Promotion de la production et de la consommation locales</li> <li>• Suivi des parcours de transhumance et des conflits agriculteurs éleveurs + politiques ASPH</li> </ul>
<b>RBM</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques pro pastoralisme</li> <li>• Sécurisation de la transhumance transfrontalière</li> <li>• Prévention et gestion des crises pastorales</li> <li>• Promotion de filets sociaux ciblés sur les pasteurs</li> <li>• Promotion de réserves d'aliment bétail dans les zones à risque</li> <li>• Promotion des filières lait et viandes locales</li> </ul>
<b>APESS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politiques pro pastoralisme</li> <li>• Promotion de la filière lait local</li> <li>• Connaissance des exploitations familiales pastorales</li> <li>• Éducation et formation des populations nomades</li> </ul>
<b>Oxfam</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de politiques pro agriculture familiale</li> <li>• Promotion de la souveraineté alimentaire (politiques commerciales)</li> <li>• Promotion et protection de la filière lait local</li> <li>• Filets sociaux et résilience</li> </ul>
<b>RESIMAO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des tracasseries routières</li> <li>• Plaidoyer pour le développement des SIM</li> <li>• Vente de céréales à prix subventionné : impact sur les OP</li> <li>• Achats publics auprès des OP</li> </ul>

<b>AVI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la filière riz local</li> <li>• Développement et facilitation du stockage de proximité</li> <li>• Diversification alimentaire</li> </ul>
<b>SOS-Sahel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du financement privé</li> <li>• Financement public de l'agriculture (Engagement de Maputo)</li> <li>• Promotion de la souveraineté alimentaire</li> </ul>
<b>POSCAO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille sur les initiatives régionales (NASAN, SUN)</li> <li>• Réduction des pertes post-récoltes</li> </ul>
<b>FIAB</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion de la transformation locale</li> <li>• Promotion de normes qualité</li> <li>• Promotion du consommer local</li> </ul>
<b>AFAO</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du genre dans les politiques régionales</li> <li>• Promotion de la filière lait local</li> </ul>
<b>ROAC</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion des céréales locales dans les politiques commerciales</li> <li>• Développement et facilitation du stockage (SRE)</li> <li>• Bourses régionales de produits vivriers</li> </ul>



## Aperçu des récentes expériences de suivi des politiques agricoles du ROPPA

Objectifs	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<p>Rendre le Programme Mondial pour l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire (GAFSP) plus favorable aux producteurs (financement pour les communautés locales, suivi inclusion OP et OSC dans la formulation des projets pays)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation de l'information et de la communication (au niveau global par son positionnement et au niveau national par les plateformes nationales et leur réseau : cellule d'analyse politique) avec des faits et preuves tangibles</li> <li>- Mission d'évaluation autonome des projets soit par le ROPPA, ou soit par les PFN</li> <li>- Concertations avec les communautés pour élaborer leurs perceptions des politiques et programmes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure place accordée aux OP et OSC dans les projets soumis par des États de la région</li> <li>- Ajournement de certains projets (Mali, Burkina Faso, Togo, Bénin)</li> <li>- Révision des processus de formulation des stratégies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement</li> <li>- Faiblesse des alliances et des synergies</li> <li>- Cloisonnement des OP et OSC affecte l'efficacité de leurs actions de suivi et de contrôle citoyens</li> <li>- Relations/collaborations avec les institutions de recherche et le monde académique à renforcer. Cette relation permet de renforcer les capacités d'analyse et de proposition</li> </ul>
<p>Contribuer au PRE-GEC : bilan de la campagne agropastorale 2019-2020, les perspectives agricoles, pastorales, halieutiques, des marchés, des moyens d'existence et des capacités de résilience des populations au Sahel et en Afrique de l'Ouest</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outil phare utilisé : observatoire des exploitations familiales : analyse des dynamiques et des stratégies au sein des EF, observation de la campagne (pluie, période de semis, attaques etc.), analyse des appuis dont ont bénéficié les EF (conseil agricole, intrants, mise en œuvre des politiques, etc.)</li> <li>- Analyse thématique : focus sur la jeunesse des EF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vers une reconnaissance de la valeur ajoutée de l'analyse paysanne : point de vue autonome</li> <li>- Principe acquis mais non encore mis en œuvre : intégration des dispositifs paysans aux dispositifs PREGEC aux niveaux pays et régional</li> <li>- Mise en place de dispositifs multipartites de production de connaissance dans certains pays : ex. Niger : Min ASPH, institution statistique, AGRHYMET, OP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De plus en plus, on note des conflits de leadership et de rôles entre OSC et OP</li> <li>- Renforcement continu des capacités surtout à la base et des relations verticales entre base et élus</li> <li>- Non-indépendance des États et OIR</li> </ul>

Objectifs	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<p><b>Prise en compte des préoccupations des OP dans le PRIA-SAN/PNIASAN</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de concertations nationales des OP pour définir leur vision, leur position et faire des propositions</li> <li>- Organisation d'une concertation régionale des OP pour consolider leur vision et leurs propositions</li> <li>- Participation aux task forces et consultations officielles organisées par les structures publiques nationales et les institutions régionales</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre des politiques adoptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une large mobilisation des OP à travers les différents pays</li> <li>- Un cahier de plaidoyer comprenant les propositions consensuelles des OP</li> <li>- Des propositions des OP bien connues et partagées avec les acteurs clés</li> <li>- Forte convergence des positions des OP aux niveaux national et régional</li> <li>- Contribution à l'efficacité de la mise en œuvre des politiques</li> </ul>	

**Outils de politiques agricoles du ROPPA.** Dans les finalités affichées de l'observatoire régional figure cette idée de « veille sur les politiques nationales, régionales et internationales ». La possibilité qu'ont les plateformes d'apprécier les politiques dépend de leur accès à l'information sur ces politiques et de leurs capacités à les analyser. Au Burkina Faso, au Sénégal, au Mali, en Guinée, au Niger et au Togo, les plateformes se sont systématiquement organisées (ou sont en train de le faire) pour suivre et comprendre les politiques. La CPF (Burkina Faso) et le CNCR (Sénégal) ont créé une cellule spécialisée qui a développé sa propre expertise. La CNOP (Mali) n'a pas de cellule spécialisée mais se fait accompagner par des personnes-ressources ou commande des études. La CNOP-G (Guinée) organise sa veille sur les politiques autour du suivi des campagnes agricoles et à travers ses cellules techniques régionales et ses OP membres. Au Niger, la PFPN (Niger) a initié des rencontres de réflexions thématiques chaque année en lien avec les politiques publiques pour une prise en compte des préoccupations des producteurs. La CTOP (Togo) a mis en place, depuis 2014, une cellule nationale d'analyse des politiques et programmes composée de cinq (05) leaders (un point focal pour chaque région) et un technicien) se réunissent trimestriellement ou de façon exceptionnelle en fonction des questions d'urgence.

## Aperçu des récentes expériences de suivi des politiques agricoles du RBM

Objectifs	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<p>Obtenir la prise en compte du pastoralisme dans les politiques régionales et ses programmes opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'évidences (études, capitalisations)</li> <li>- Alliances stratégiques (OP, ONG)</li> <li>- Sensibilisation des décideurs</li> <li>- Mise en place et animation de cadres stratégiques</li> <li>- Participation aux cadres politiques existants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'élevage et du pastoralisme lors de la révision de l'Ecowap</li> <li>- Adoption d'un Programme régional d'investissement sur l'élevage dans les pays côtiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Persistance d'initiatives défavorables au pastoralisme</li> <li>- Risque de rupture entre pays sahé-liens et pays côtiers autour de l'avenir du pastoralisme</li> </ul>
<p>Obtenir la prise en compte du pastoralisme dans les cadres et les programmes relatifs à la résilience</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'évidences, en particulier fondées sur des expériences de terrain et/ou le vécu des éleveurs (veille, guide opérationnel, projets pilotes)</li> <li>- Formation des leaders du RBM</li> <li>- Participation aux forums et processus politiques régionaux</li> <li>- Alliances stratégiques (recherche, ONG...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration des spécificités de la vulnérabilité pastorale dans les cadres régionaux de prévention et de gestion des crises alimentaires</li> <li>- Prise en compte d'une composante « aliment du bétail » dans la réserve régionale de sécurité alimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible mise en œuvre de certaines politiques</li> </ul>
<p>Promouvoir le développement des filières lait et viande locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'évidences (études)</li> <li>- Alliances stratégiques (ONG, industries laitières nationales et internationales)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'une « Offensive Lait »</li> <li>- Développement de partenariats entre industries laitières européennes et ouest-africaines</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation, voire tensions avec les autres OPR</li> </ul>
<p>Améliorer la concertation entre les trois réseaux régionaux d'OP pour renforcer leur participation aux politiques régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un cadre de concertation commun</li> <li>- Mise en place d'un plan d'actions</li> <li>- Rencontre d'harmonisation de points de vue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration et défense de positions communes</li> <li>- Organisation d'événements conjoints</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concertation parfois difficile</li> <li>- Peu de partage d'informations sur certains sujets</li> </ul>

### Aperçu des récentes expériences de suivi des politiques agricoles de l'APESS

Objectifs	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<p>Améliorer les capacités d'influence des leaders et remobiliser les membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des Cellules Nationales de Coordination</li> <li>- Réformes d'organisation interne (rôle des techniciens, cotisations)</li> <li>- S'appuyer sur le processus de bilan de l'Ecowap comme « exercice » pour renforcer les CNC dans leurs rôles</li> <li>- Formations techniques (plaidoyer, analyse des politiques) et thématiques (processus politiques, foncier, éducation...) des leaders</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une implication accrue des leaders au sein de l'association et dans les processus politiques</li> <li>- Des propositions politiques solides, fondées sur les préoccupations des éleveurs (Ecowap notamment)</li> <li>- Une participation pertinente et efficace au processus Ecowap</li> <li>- Une capacité à atteindre les décideurs renforcée</li> <li>- Un renforcement du lien avec la base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une participation variable des leaders aux processus politiques</li> <li>- Des tensions entre élus et techniciens</li> </ul>
<p>Obtenir la prise en compte du pastoralisme dans l'Ecowap et les autres politiques régionales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des Cellules Nationales de Coordination</li> <li>- Production d'évidences</li> <li>- Élaboration et diffusion de documents de position</li> <li>- Participation aux réunions et ateliers dans le cadre de l'Ecowap</li> <li>- Alliance avec les autres réseaux régionaux d'organisations paysannes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte de l'élevage et du pastoralisme lors de la révision de l'Ecowap</li> <li>- Une implication dans les autres processus régionaux et une prise en compte des positions de l'APESS dans ces processus (PRAPS, AGIR...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Persistance d'initiatives défavorables au pastoralisme</li> <li>- Ecowap : une influence plus variable au niveau des pays, souvent soumise au « bon vouloir » des États</li> </ul>

Objectifs	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<p>Améliorer la connaissance des exploitations familiales et l'appui aux exploitations familiales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Placer l'exploitation familiale au cœur de la vision de l'APESS (Document d'orientation stratégique)</li> <li>- Renforcer les capacités d'expertise interne (formation sur les bilans simplifiés)</li> <li>- Production et diffusion d'évidences sur les exploitations familiales (grâce aux bilans simplifiés)</li> <li>- Mise en place d'un dispositif interne de veille mobilisant les différentes échelles de l'APESS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure connaissance des exploitations familiales d'éleveurs</li> <li>- Renforcement du lien entre le sommet et la base de l'APESS</li> <li>- Renforcement de la crédibilité et de la légitimité de l'APESS face aux décideurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encore peu d'analyse des connaissances accumulées grâce aux bilans simplifiés</li> <li>- Peu d'avancées sur la mise en place d'un observatoire des EF commun aux trois (03) OPR</li> </ul>
<p>Améliorer la concertation entre les trois réseaux régionaux d'organisations paysannes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un cadre de concertation inter-OPR</li> <li>- Élaboration de documents de position communs</li> <li>- Échanges et partages d'expériences, y compris dans le cadre d'alliances et de processus politiques divers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la concertation, du partage d'information et du suivi des processus politiques</li> <li>- Implication des trois (03) OPR dans les initiatives régionales renforcée par la dynamique de concertation (particulièrement vrai pour Ecowap)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Peu de réalisations concrètes</li> <li>- Une difficulté de coopération sur certains sujets ou processus</li> <li>- Un processus impulsé par les partenaires techniques et financiers, qui n'en facilite pas l'appropriation par les OPR</li> </ul>

**Outils de suivi des politiques agricoles et d'élevage de l'APESS.** L'APESS a réalisé en 2014 des études sur le financement et les politiques de l'élevage dans quatre (04) pays du Sahel. Ce travail a été prolongé en 2015 par une analyse à travers les Cellules Nationales de Coordination (CNC) de la situation de l'élevage et des politiques dans neuf (09) pays. Un document de synthèse a été produit. L'APESS a également initié ses premières activités de veille des CNC sur la situation de l'élevage dans les pays (à partir des bilans simplifiés), les politiques (à travers la participation à des rencontres et ateliers), les activités des membres. Ces travaux de veille restent à ce jour des travaux ponctuels et non un travail de veille au long cours. L'APESS s'est également investie fortement avec les autres réseaux d'OP régionales (ROPPA et RBM) dans l'analyse et l'évaluation de l'Ecowap après ses dix (10) ans de mise en œuvre. Enfin, l'APESS mène un travail de suivi des politiques et de défense des intérêts des éleveurs avec la Plateforme d'Actions à la Sécurisation des Ménages Pastoraux (PASMEF) dans le cadre du projet « Voice for Change » (V4C), en français « Voix pour le Changement ».

## Aperçu des récentes expériences de suivi des politiques agricoles de Oxfam

Thèmes	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de développement du secteur laitier local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement d'une campagne, le 1<sup>er</sup> juin 2018, dans 6 pays</li> <li>- Plaidoyer auprès de l'UE</li> <li>- Organisation et participation à plusieurs événements tels que les 72h du lait local à Ouaga, le Symposium du lait local à Dakar, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue de la réunion de la task force de l'offensive lait</li> <li>- Élargissement du nombre des participants à la task force aux acteurs membres de la campagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus institutionnels et politiques souvent longs, ce qui demande de l'endurance dans la mobilisation et la préparation des acteurs pour suivre le processus et organiser les actions d'influence</li> <li>- Moyens financiers difficiles à mobiliser par les acteurs concernés et intéressés par l'action d'influence</li> <li>- Cibles politiques et institutionnelles qui ont tendance à minimiser la véracité ou la légitimité des revendications portées par les acteurs de la société civile</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cohérence des politiques agricoles et commerciales de la CEDEAO et de l'UE</li> <li>- Révision de la PAC</li> <li>- Suspension des APE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et diffusion de notes de plaidoyer, communication accrue via les médias européens et en ligne, alliance avec des acteurs influents tels que l'EMB</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mitigé : volonté de privilégier la disponibilité de produits moins chers sur les marchés pour les consommateurs pauvres, plutôt que favoriser le développement des entreprises locales de production</li> </ul>	

Thèmes	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN)</li> <li>- Accaparement des terres</li> <li>- Participation de la société civile</li> <li>- Agrobusiness et les grandes entreprises versus exploitations familiales et petits producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production de recherche et de rapports</li> <li>- Établissement d'Alliances avec les OPA, la société civile, les journalistes, les ONG</li> <li>- Renforcement des capacités</li> <li>- Activités média (voyages de presse dans les pôles de croissance, débat télévisé, vidéos, etc.)</li> <li>- Activités de plaidoyer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Admission des organisations paysannes dans le comité d'élaboration du rapport pays NASAN</li> <li>- Implication d'Oxfam, CPF, SPONG dans l'évaluation de la NASAN au Burkina (amendements des TDR, échanges avec les consultants, validation du rapport d'évaluation)</li> </ul>	

## Aperçu des récentes expériences de suivi des politiques agricoles de AVI

Thème	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet EU sur la gouvernance de la filière riz /</li> <li>- Améliorer la compétitivité du riz local à travers des politiques d'inclusion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'un état des lieux de la filière riz au niveau des pays (étude)</li> <li>- Ateliers de formulation d'une stratégie de plaidoyer nationale et régionale</li> <li>- Des discussions informelles et des alliances avec les autorités ont été mises en œuvre afin de faciliter les changements de politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour la reconstitution du SIE les acteurs ont réussi à convaincre le CSA d'accorder 30% des achats aux OP en contrats directs</li> <li>- Outre ce résultat le projet a également contribué à la mise en place de l'Inter profession riz.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des alliés pour la lutte</li> <li>- Renforcement des capacités des OP pour le portage du plaidoyer</li> <li>- Action de plaidoyer liée à des projets ; or, pour qu'un plaidoyer aboutisse, il faut plusieurs années</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'accessibilité aux marchés agricoles du Mali /</li> <li>- Mise en place d'un récépissé d'entreposage au profit des petits producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude sur l'identification des facilités de stockage existant dans le pays et des nouvelles zones potentielles pour la construction des magasins de stockage</li> <li>- Notes de synthèse</li> <li>- Proposition de révision de la législation pour la régulation de la tierce détention</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adoption d'un projet de loi portant sur la gestion du système de récépissé d'entreposage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de personnes au niveau des OIR, ce qui entraîne souvent un retour en arrière du processus de plaidoyer</li> </ul>

Thème	Stratégies & outils	Résultats	Limites
<p>Campagne de plaidoyer pour la diversification alimentaire au service de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>Diversification alimentaire comme vecteur d'atteinte de la SA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche basée sur la constitution d'alliances (coalitions) comprenant la société civile et les organisations socio professionnelles, pouvant conduire la démarche de plaidoyer souhaitée</li> <li>- Sensibilisation des OP, campagne</li> </ul>		

## Aperçu des récentes expériences de suivi des politiques agricoles de ROAC

Thème	Stratégies & outils	Résultats	Limites
Plaidoyer contre les restrictions saisonnières au commerce des céréales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'argumentaire (étude)</li> <li>- Atelier de sensibilisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre des notes d'interdiction est réduit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens financiers limités</li> <li>- Faible niveau de sensibilisation des acteurs</li> <li>- Faible niveau d'implication des autres réseaux d'OPR</li> </ul>
Tierce détention et Réceptif d'Entreposage (SRE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'argumentaire (étude)</li> <li>- Atelier de sensibilisation</li> <li>- Étude sur le sujet, atelier de restitution avec une couverture médiatique suffisante, invitation de l'Assemblée Nationale malienne, du Commissaire à la Sécurité Alimentaire, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution à l'adoption de la loi</li> </ul>	
Bourse Régionale de Produits Vivriers (BRPV)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres et lettres de relance</li> <li>- Rencontres à l'UEMOA, discussions informelles avec des autorités de l'UEMOA, des lettres de relance, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Depuis plus d'un an, le processus de mise en place de la BRPV s'est arrêté au niveau de l'UEMOA</li> </ul>	

## ANNEXE : CARTE D'IDENTITÉ DES MEMBRES DU CADRE AYANT RÉPONDU À L'ENQUÊTE

### CARTE D'IDENTITÉ DU ROPPA

**Objectif** : favoriser le développement des exploitations familiales et de l'agriculture paysanne tout en maîtrisant les politiques liées à la libéralisation des économies nationales et à la mondialisation des échanges commerciaux

**Membership** : plateformes d'OP faitières nationales

**Date de création** : 2000

**Couverture** : 13 pays sur 15 avec le Cap-Vert et le Nigéria en cours d'intégration

**Siège** : Ouagadougou

### CARTE D'IDENTITÉ DU RBM

**Objectif** : contribuer à sécuriser, à améliorer les modes d'existence et les moyens de production des populations pastorales de l'Afrique

**Membership** : organisations d'éleveurs pasteurs

**Date de création** : décembre 2003 à Dori (Burkina Faso)

**Couverture géographique** : 9 pays (Mali, Niger, Burkina Faso, Bénin, Sénégal, Mauritanie, Nigéria, Tchad, Togo), Avec perspective d'extension en Côte d'Ivoire et au Ghana

**Siège** : Dori/Comité technique régional basé à Niamey

### CARTE D'IDENTITÉ DE L'APESS

**Objectifs** : i) transformation de l'élevage dans les EF des éleveurs ; ii) améliorer les rapports sociaux en coopérant davantage à l'intérieur de la famille et avec les autres ; iii) augmenter l'influence des éleveurs ; iv) faire de l'APESS une maison des connaissances (Éducation-Formation)

**Date de création** : 1989

**Nombre de membres** : 800 000

**Couverture géographique** : 14 pays (Burkina, Mali, Niger, Bénin, Tchad, Cameroun, Sénégal, Mauritanie, Togo, Guinée-Bissau, Nigéria, Gambie)

**Siège** : Ouagadougou

### CARTE D'IDENTITÉ DU ROAC

**Objectif** : Faciliter la création d'un environnement favorable au libre-échange des céréales en Afrique de l'Ouest et promouvoir un commerce structuré des céréales pour le bénéfice optimum des acteurs

**Membership** : réseau d'interprofessions regroupant les Comités Interprofessionnels des Céréaliers (CIC) des 9 pays. Chaque CIC est composé de familles d'acteurs : producteurs, transformateurs, commerçants

**Date de la création** : 2013

**Couverture géographique** : 9 pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Sénégal, Togo et Guinée Conakry)

**Siège** : Lomé

### CARTE D'IDENTITÉ D'OXFAM

**Objectif** : lutter contre les inégalités et l'injustice dans le monde

**Date de la création** : 2015 en Afrique de l'Ouest

**Couverture géographique** :

**Siège** : Dakar

### CARTE D'IDENTITÉ DE AVI

**Objectif** : accompagner les organisations de productrices et de producteurs agricoles en Afrique de l'Ouest pour qu'elles puissent assurer leur sécurité alimentaire, défendre leur souveraineté alimentaire et faire face aux conséquences du changement climatique.

**Membership** : AcSSA Afrique Verte Niger, AMASSA Afrique Verte Mali, APROSSA Afrique Verte Burkina Faso, AGUISSA Afrique Verte Guinée et Afrique Verte en France

**Date de la création** : novembre 2008

**Couverture géographique** : Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée et France

**Siège** : Bamako

### CARTE D'IDENTITÉ DU RESIMAO

**Objectif :** contribuer à une meilleure connaissance du fonctionnement des marchés, des produits agricoles, pour fluidifier les échanges commerciaux et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations de l'Afrique de l'Ouest.

**Membership :** réseau de 17 SIM membres

**Date de la création :** 2004

**Couverture géographique :** Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo.

**Siège :** Niamey





Avec le financement de l'Union Européenne

